

AVIS PUBLIC

DÉROGATIONS MINEURES
ARRONDISSEMENT DE LA BAIE

À sa séance ordinaire qui se tiendra le **27 octobre 2026 à 12h à la salle polyvalente de la bibliothèque, 1911, 6^e Avenue, La Baie, le conseil d'arrondissement de La Baie**, le conseil d'arrondissement de La Baie statuera sur la demande de dérogation suivante :

3322, chemin des Chutes, La Baie – DM-6160 (id-19245) demande une dérogation mineure visant à autoriser la construction d'un abri d'auto attenant à un garage portant la superficie totale des bâtiments accessoires à 209,4 mètres carrés au lieu de 100,0 mètres carrés et avec une hauteur maximale de 5,50 mètres au lieu de 5,00 mètres, sur un immeuble situé au 3322, chemin des Chutes, La Baie.

520 à 524, boulevard de la Grande-Baie Sud, La Baie – DM-6227 (id-19506) demande une dérogation mineure visant à autoriser l'aménagement d'une aire de stationnement avec une allée d'accès à double sens avec une largeur minimale de 5,90 mètres au lieu de 6,00 mètres, autoriser l'absence en partie d'une bande gazonnée ou paysagée entre une aire de stationnement et une ligne de rue et l'absence d'une bande gazonnée ou paysagée le long de la ligne latérale gauche, sur un immeuble situé au 520 à 524, boulevard de la Grande-Baie Sud, La Baie.

Au cours de cette assemblée publique, le conseil entendra toute personne qui désirera s'exprimer relativement à cette demande.

Pour toute information supplémentaire concernant cette demande de dérogation, nous vous prions de communiquer avec le Service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme, au numéro de téléphone (418) 698-3130.

SAGUENAY, le 1^{er} octobre 2026

L'assistant-greffier de la Ville,

BASTIEN GAUDET